



VILLE DE
RICHMOND

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE RICHMOND

Avis est donné par le soussigné, Rémi-Mario Mayette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Richmond, qu'il y aura une séance du conseil, le 4 octobre 2021 à 18 h 45, au **Centre communautaire, sis au 800, rue Gouin à Richmond**. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

- permettre, pour le lot no 5 534 390 situé au 242, rue Brouillette, une dérogation mineure concernant l'emplacement du garage qui ne respecte pas la marge minimale de 1,5 mètre exigée par l'article 70 du règlement de zonage no 108. Le propriétaire demande une dérogation mineure de 0,1 mètre pour le côté nord du garage et de 0,31 mètre pour le côté est du garage.

En vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit accompagnée d'une consultation écrite qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne.

Les personnes intéressées à se faire entendre à l'égard de la demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée doivent donc faire parvenir leurs questions et commentaires par écrit avant midi le lundi 4 octobre 2021:

- par courriel à admin@ville.richmond.qc.ca;
- par la poste au 745, rue Gouin, Richmond (Québec) J0B 2H0

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le conseil prendra connaissance des commentaires reçus avant la séance du conseil et en tiendra compte dans sa prise de décision.

DONNÉ À RICHMOND (QUÉBEC), Ce 22 septembre 2021.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et secrétaire-trésorier